

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2012**

Le treize janvier deux mille douze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 06 janvier 2012 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, Maire – Valérie GOUBY – Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR - Guy FRAISE – Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, Adjoints. Patrick GAUTIER, Conseiller délégué.

Jean-Noël BACQUET – Jacques BOURET – Ghislaine BOURRACHOT – Laurent DESMYTTER – Fabienne DURAND – Félix FLERET à partir de la délib. N° 13-01-2012/5) - Catherine MANGERET - Annie France POUGET - Dominique TALON, conseillers.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Jean-Noël BACQUET – Delphine DAJOUX à Fabienne DURAND (jusqu'aux questions diverses) – Félix FLERET à Patrick GAUTIER (jusqu'à la délibération N° 13-01-2012/4 incluse) Audrey MONMINOUX à Valérie GOUBY – Bernard NAVETAT à Jacques BOURET - Pierre SANCELME à Christiane HILAIRAUD.

Secrétaire de séance : Ghislaine BOURRACHOT.

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS SAUF 2 ABSTENTIONS CONCERNANT LES DELIBERATIONS 8 ET 9, LES DECISIONS CI-DESSOUS ONT ETE ACCEPTEES.**

-----

**1 LIGNE DE TRESORERIE ANNEE 2012**

Une ouverture de crédit d'un montant 500 000 € est souscrite auprès de la CAISSE d'EPARGNE Auvergne Limousin.

**2 INSCRIPTION DEPENSES INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Les crédits d'un montant total TTC de 172 141 seront inscrits au BP 2012 en section d'investissement (limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2011 - section d'investissement).

**3 – PROJET AMENAGEMENT PARC DES PERCIERES – DEMANDE FINANCEMENT PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Le projet d'aménagement du Parc des Percières selon une programmation pluriannuelle (2012 – 2013 -2014) est approuvé. Le partenariat du GAL au titre du programme Leader en Sologne et Bocage Bourbonnais et de l'ETAT au titre du 1 % paysage et développement est sollicité.

**4 - INCORPORATION BIENS VACANTS SANS MAITRE SIS ROUTE DE SEPT FONDS DANS DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

L'immeuble (ensemble immobilier) cadastré sous les références AC N° 53 et AC N° 54 sis 166 rte de Sept Fons ,présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil, est incorporé dans le patrimoine communal (superficie = 179 M2).

**5 - CESSION PARCELLES DE TERRAIN INCORPOREES DANS DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Les parcelles cadastrées section AC N° 53 « la Planche » de 426 M2 et AC N° 54 « 166 rte de Sept Fons » de 179 M2 sont cédées contre le prix de DOUZE MILLE CENTS EUROS.

**6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL ESPACE BOUDEVILLE : MODALITES DE REVISION DE LOYER**

La révision du montant de loyer du local sis Espace Boudeville est autorisée selon l'indice de référence des loyers INSEE du 3ème trimestre de l'année 2012.

## **7 - COOPERATION INTERCOMMUNALE : DISSOLUTION DU SIVU LE PAL - COMPLEMENT DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 2011**

Le fonds de roulement (13 270 m) à la fin de l'exercice 2012 sera réparti « par tiers » entre les trois communes membres du SI le PAL.

## **8 - PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION**

Il est décidé de créer deux contrats uniques d'insertion à raison de 26 h hebdomadaires de travail et de maintenir les contrats aidés (une abstention : Ghislaine BOURRACHOT).

## **9 - ORDURES MENAGERES ET PRODUITS RECYCLABLES : CONVENTION ANNEE 2012**

Les dispositions de la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et produits recyclables à compter du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, par le SICTOM Nord Allier sont approuvées (deux abstentions : MM. BOURET et NAVETAT).

Ordures ménagères : .....2 984.96 €  
Produits recyclables : .....655.52 € TTC

## **10 – AFFAIRES SCOLAIRES : HORAIRES ENTREE ET SORTIE DES ELEVES DE L'ECOLE GEORGE SAND : MODIFICATION**

Les horaires d'entrée et de sortie des élèves scolarisés à l'école Georges Sand, le matin sont désormais : 8 h 15 et 11 h 25.

### **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.